



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/369
20 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 82 b) de la liste préliminaire*

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : COMMERCE
ET DEVELOPPEMENT

Aspects du transfert inverse de technologie relatifs au développement

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 40/191 du 17 décembre 1985, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux chargée d'étudier, sous tous ses aspects, la situation actuelle de la migration internationale de personnel qualifié hors des pays en développement, ces experts devant se concentrer sur la nature, l'ampleur et les conséquences de ces mouvements, compte tenu des intérêts de toutes les parties, afin de proposer à la Conférence et, s'il y a lieu, à d'autres organisations internationales, des travaux complémentaires qu'elles pourraient réaliser pour atténuer les effets préjudiciables de ce phénomène, plus particulièrement du point de vue de ses conséquences pour les pays en développement, et compte tenu également, s'il y a lieu, des travaux effectués jusqu'à présent par des groupes d'experts gouvernementaux, ainsi que de tous autres éléments pertinents. La quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie s'est tenue à Genève, du 14 au 18 mars 1988.

2. Au paragraphe 4 de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'effectuer des études contenant : a) une analyse, établie à partir des statistiques les plus récentes et généralement acceptables, de la situation actuelle en ce qui concerne la migration internationale de personnel qualifié hors des pays en développement; et b) une bibliographie complète de la documentation existant actuellement sur ce sujet. Ces études ont été présentées à la quatrième Réunion sous les cotes TD/B/AC.35/16 et TD/B/AC.35/17.

* A/43/50.

3. A la deuxième partie de sa trente-quatrième session (728e séance, tenue le 3 mai 1988), le Conseil du commerce et du développement a pris acte du rapport de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie (TD/B/1169-TD/B/AC.35/18). Ce rapport est présenté comme suite au paragraphe 6 de la résolution 40/191 de l'Assemblée générale (voir annexe). A la même séance, le Conseil a adopté la décision 353 (XXXIV), par laquelle il a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution. Le texte de cette décision figurera dans le rapport du Conseil sur les travaux de la deuxième partie de sa trente-quatrième session (A/43/15).

/...

ANNEXE

Rapport de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du
transfert inverse de technologie

(Genève, 14 au 18 mars 1988)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
I. Introduction	1 - 4	4
II. Etude de tous les aspects de la situation actuelle de la migration internationale de personnel qualifié hors des pays en développement, notamment pour ce qui est de la nature, de l'ampleur et des conséquences de ces mouvements, compte tenu des intérêts de toutes les parties, en vue de proposer à la Conférence et, s'il y a lieu, à d'autres organisations internationales, des travaux complémentaires qu'elles pourraient réaliser pour atténuer les effets préjudiciables de ce phénomène, plus particulièrement du point de vue de ses conséquences pour les pays en développement, et compte tenu également, s'il y a lieu, des travaux effectués jusqu'à présent par des groupes d'experts gouvernementaux, ainsi que de tous autres éléments pertinents	5 - 73	5
III. Questions d'organisation	74 - 82	22
APPENDICE. Conclusions et recommandations concertées		24

/...

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 40/191 du 17 décembre 1985, a prié le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux chargée d'étudier, sous tous ses aspects, la situation actuelle de la migration internationale de personnel qualifié hors des pays en développement, ces experts devant se concentrer sur la nature, l'ampleur et les conséquences de ces mouvements, compte tenu des intérêts de toutes les parties, afin de proposer à la Conférence et, s'il y a lieu, à d'autres organisations internationales, des travaux complémentaires qu'elles pourraient réaliser pour atténuer les effets préjudiciables de ce phénomène, plus particulièrement du point de vue de ses conséquences pour les pays en développement, et compte tenu également, s'il y a lieu, des travaux effectués jusqu'à présent par des groupes d'experts gouvernementaux, ainsi que de tous autres éléments pertinents.

2. La quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie s'est en conséquence tenue au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 18 mars 1988.

3. Au cours de la session, la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux a tenu six séances plénières. A leur 4ème séance plénière, les experts ont décidé de constituer un groupe de contact du Président.

Déclaration liminaire

4. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé l'esprit de coopération dans lequel la résolution 40/191 de l'Assemblée générale avait été adoptée et il s'est félicité en particulier de la participation, à la quatrième Réunion, de plusieurs pays d'un groupe régional absent des trois précédentes réunions d'experts. Les changements économiques et technologiques récents avaient, en modifiant les profils de qualification des diverses professions, accru l'importance de la formation et de l'utilisation d'un personnel qualifié. L'accumulation de compétences était devenue indispensable pour la croissance et le développement dans tous les pays, en particulier les pays en développement, et ces derniers avaient réalisé à cet égard des progrès impressionnants qui leur permettaient de diversifier davantage leurs exportations en produisant des articles manufacturés, y compris ceux dont la fabrication requiert de grandes compétences. Entre 1970 et 1982 la part des articles manufacturés dans les exportations non pétrolières des pays en développement et leur part dans les exportations mondiales d'articles manufacturés avaient doublé. Toutefois, les efforts déployés par les pays en développement avaient été sapés par le transfert inverse de technologie, qui avait lui même aggravé la pénurie de travailleurs qualifiés de certaines catégories et créé des goulets d'étranglement et des perturbations dans les activités de production. Ce phénomène traduisait l'interdépendance croissante des divers pays dans une économie mondiale de plus en plus intégrée. Les discussions multilatérales sur la question avaient essentiellement porté sur tous ses aspects, et la quatrième Réunion en cours faisait suite aux travaux que la CNUCED avait déjà effectués dans ce domaine par le passé. Dans la documentation établie par le secrétariat, on avait tenu compte des travaux effectués par les précédentes réunions d'experts et tiré parti des observations formulées par le Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie, ainsi que des contributions apportées par le Bureau international du Travail, le Bureau de statistique des Nations Unies et le Comité

/...

intergouvernemental des migrations. Cette documentation contenait une analyse plus poussée des causes et des effets du transfert inverse de technologie dans les pays en développement d'origine et dans les pays de destination, et elle dégagait les grandes orientations possibles à différents niveaux. Le rapport de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux serait soumis au Conseil du commerce et du développement à la deuxième partie de sa trente-quatrième session, et par la suite à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session.

II. ETUDE DE TOUS LES ASPECTS DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA MIGRATION INTERNATIONALE DE PERSONNEL QUALIFIE HORS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT, NOTAMMENT POUR CE QUI EST DE LA NATURE, DE L'AMPLEUR ET DES CONSEQUENCES DE CES MOUVEMENTS, COMPTE TENU DES INTERETS DE TOUTES LES PARTIES, EN VUE DE PROPOSER A LA CONFERENCE ET, S'IL Y A LIEU, A D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES QU'ELLES POURRAIENT REALISER POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES DE CE PHENOMENE, PLUS PARTICULIEREMENT DU POINT DE VUE DE SES CONSEQUENCES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, ET COMPTE TENU EGALEMENT, S'IL Y A LIEU, DES TRAVAUX EFFECTUES JUSQU'A PRESENT PAR DES GROUPES D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX, AINSI QUE DE TOUS AUTRES ELEMENTS PERTINENTS

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. L'Administrateur chargé de la Division de la technologie, présentant ce point de l'ordre du jour, a rappelé que la question du transfert inverse de technologie était à l'étude dans les instances multilatérales depuis 1967, et à la CNUCED depuis la troisième session de la Conférence, en 1972. La CNUCED avait établi plusieurs études sur la question à l'intention du Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner la possibilité de mesurer les courants de ressources humaines, réuni en 1982, ainsi que pour les première, deuxième et troisième Réunions d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie, tenues en 1983, 1984 et 1985 respectivement. Les débats de ces réunions avaient porté essentiellement sur la collecte de données et leur comparabilité, la mesure et l'évaluation économique des courants de main-d'oeuvre qualifiée et l'ampleur, les causes et les conséquences du transfert inverse de technologie, y compris les politiques et mesures visant à en atténuer les conséquences indésirables. Ils avaient mis en lumière l'expérience acquise dans ce domaine par différents pays et fait ressortir le lien existant entre l'amélioration de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique générale, la collecte et la diffusion de données quantitatives et qualitatives, et l'établissement d'un ensemble de lignes directrices concernant le transfert inverse de technologie.

6. L'Administrateur a ensuite présenté les documents établis pour la quatrième Réunion, soit une étude intitulée "L'exode des compétences : tendances et situation actuelle" (TD/B/AC.35/16) et une bibliographie des ouvrages existant actuellement dans ce domaine (TD/B/AC.35/17). Ces deux documents avaient fait l'objet d'observations utiles venant de l'extérieur, notamment d'observations émanant du Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie, qui s'était réuni à Genève les 9 et 10 mars 1987. Cette réunion avait aidé les organismes des Nations Unies à s'entendre sur une approche commune pour l'étude du transfert inverse de technologie.

/...

7. Le porte-parole du Groupe des 77 (Colombie), après s'être félicité de la qualité des documents, a dit que les problèmes sérieux rencontrés par les pays en développement et les avantages sensibles que les pays développés tiraient du transfert inverse de technologie justifiaient pleinement l'attention accordée à ce problème par la majeure partie de la communauté internationale depuis 1978. Le transfert inverse de technologie, qui constituait une perte nette de capital humain pour les pays en développement, était dû à de profonds déséquilibres internationaux en matière de richesse et de technologie, ainsi qu'aux pratiques sélectives appliquées par les pays développés pour adapter l'immigration de personnel qualifié à l'évolution des besoins de leur économie. Cela posait des problèmes majeurs aux pays en développement et entravait sérieusement les efforts de modernisation technologique qu'ils déployaient au prix de grands sacrifices.
8. Le porte-parole s'est félicité de la participation de pays appartenant à toutes les régions et il a réaffirmé l'importance que les pays en développement attachaient aux efforts déployés de concert pour déterminer la nature, les dimensions et les effets du phénomène à l'étude et pour essayer d'en atténuer les conséquences particulièrement préjudiciables pour les pays en développement. La participation de pays du Groupe B était d'autant plus importante que ces pays jouaient un rôle de premier plan dans l'environnement économique international, actuellement défavorable, qui était la cause essentielle du transfert inverse de technologie.
9. Plusieurs facteurs se conjugaient pour ralentir la croissance économique et le progrès technique des pays en développement, ce qui intensifiait l'exode de personnel qualifié vers les pays développés. Parmi ces facteurs il fallait citer la diminution des recettes d'exportation, imputable au protectionnisme et à la baisse des prix dans les pays développés, les restrictions et les coûts élevés qui freinaient le transfert de technologie en provenance de ces pays, et la charge excessive du service de la dette qui absorbait une forte proportion des recettes d'exportation et entravait de ce fait le développement économique. Ces facteurs faisaient qu'il était difficile pour les pays en développement de créer l'environnement économique et technologique nécessaire pour conserver leur propre personnel qualifié.
10. Face à une telle situation il importait d'aboutir, par les voies de la négociation multilatérale, en particulier à la CNUCED, à des solutions appropriées et multilatéralement convenues aux problèmes du transfert inverse de technologie, aux niveaux aussi bien régional que global. Une action de soutien serait nécessaire aussi de la part des divers organes et organismes internationaux qui, avec la CNUCED, participaient aux travaux du Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie. Cet effort collectif devait tenir compte de l'impact de la diffusion de technologies nouvelles sur le transfert inverse de technologie et aider à atténuer les effets défavorables de ce phénomène complexe, qui non seulement portait préjudice aux pays en développement, mais entraînait des distorsions dans l'ensemble des courants économiques et commerciaux internationaux.
11. L'expert de la Chine a dit que la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux bâtirait sur ce qui avait déjà été fait aux trois réunions antérieures en vue de réduire les effets indésirables du transfert inverse de technologie. Le rapport dont la Réunion était saisie (TD/B/AC.35/16) contenait une analyse d'ensemble, appuyée par des données statistiques, concernant la situation générale, les

/...

caractéristiques et les causes de la migration de personnel qualifié partant des pays en développement. Il contenait aussi des recommandations sur les moyens d'atténuer les effets défavorables de ce phénomène. L'exode des compétences des pays en développement s'était encore aggravé avec l'accentuation de l'écart entre ces pays et les pays développés. Cela mettait un frein sérieux au progrès social, économique et technique des pays en développement. C'est pourquoi la communauté internationale se devait d'adopter des mesures qui limiteraient les conséquences négatives du transfert inverse de technologie, auxquelles aucun pays ne devait rester indifférent.

12. Le Gouvernement chinois, poursuivant sa politique de réforme et d'ouverture sur le monde extérieur, accordait une attention particulière au problème de l'exode des compétences, et il avait adopté un ensemble d'orientations et de mesures pratiques visant à retenir les spécialistes dans le pays. Entre autres choses, il avait pris des dispositions pour encourager le retour, dans leur pays, des professionnels et spécialistes diplômés d'établissements d'enseignement à l'étranger. Les administrations compétentes appliquaient d'une manière coordonnée les mesures nécessaires. Les politiques et mesures futures visaient à réduire effectivement l'actuel exode des élites et à inciter les professionnels à rentrer dans leur pays, à la fin de leurs études, pour participer à sa modernisation.

13. Toute solution au problème du transfert inverse de technologie nécessitait des mesures positives et efficaces de la part de la communauté internationale tout entière. Les pays en développement avaient adopté des politiques et mesures appropriées, mais ces dernières ne pouvaient à elles seules résoudre le problème. Les pays développés qui accueillaient des immigrants ayant reçu une formation professionnelle, ainsi que les organisations internationales pertinentes, se devaient d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour étudier le problème et d'envisager des politiques et mesures appropriées. L'expert a regretté que quelques pays développés seulement fussent présents à la réunion et il a exprimé l'espoir que tous les pays participeraient au dialogue engagé sur cette question.

14. L'expert du Canada a dit que le rapport, qui analysait les problèmes rencontrés dans un domaine vaste et complexe, était le fruit d'un effort louable. De plus, la biographie distribuée sous la cote TD/B/AC.35/17 était la plus complète qui existât dans ce domaine. Quelques observations s'imposaient cependant.

15. S'agissant des problèmes méthodologiques, le document ne définissait pas l'expression "migrants qualifiés", et il était difficile de discuter d'un problème si la terminologie n'était pas convenablement définie. En second lieu, la composition des mouvements migratoires entre pays en développement et pays développés avait profondément changé. Au Canada, la grande majorité des immigrants n'étaient plus choisis pour leur compétence professionnelle, mais en vue du regroupement familial et pour des raisons humanitaires. Au cours de la période 1982 à 1985, les proches parents d'immigrants avaient représenté jusqu'à 77 % du total des arrivées. En 1987 plus de 150 000 migrants étaient arrivés au Canada. Parmi eux, 5 000 seulement (3,3 %) avaient été sélectionnés comme migrants originaires de pays en développement. En troisième lieu, il fallait tenir compte des retours au pays dans l'analyse de ce phénomène. De nombreux immigrants rentraient effectivement dans leur pays, soit au cours des premières années, soit plus tard. Le Recensement canadien de 1971 avait révélé que pendant

/...

les 10 précédentes années 21,9 % des immigrants étaient rentrés dans leur pays d'origine, et après le recensement de 1986 on avait constaté que le taux de retour dans le pays d'origine était plus élevé pour certains des pays en développement. Pendant la période 1981-1985, ce taux de rentrées avait été de 11,5 % pour le Viet Nam, 31,5 % dans le cas de l'Inde, 24,1 % pour l'Afrique et 31,6 % pour les Caraïbes, le taux global ayant été de 14 %.

16. Enfin, l'étude du secrétariat présentait la théorie du capital humain en se fondant sur deux paramètres, celui du prix de revient et celui du coût de remplacement. Or, pour imputer une valeur monétaire aux migrants, on n'avait pris en considération que l'offre, alors que le prix était également déterminé par la demande.

17. Un autre problème venait de ce que l'étude manquait d'objectivité. Aux paragraphes 26 et 27, il était indiqué que l'émigration de personnel qualifié des pays en développement vers les Etats-Unis et le Canada avait diminué, ce qui pouvait donner à entendre que le problème du transfert inverse de technologie se posait avec moins d'acuité à l'heure actuelle que par le passé.

18. L'une des principales faiblesses du rapport était qu'il n'avait pas tenu compte des facteurs sociaux et culturels. Sur le plan social, l'immigration de personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés avait aidé à susciter des attitudes et des comportements très favorables au développement. Sur le plan culturel, une telle migration avait un effet bénéfique énorme sur les pays en développement, en contribuant à faire mieux connaître ces pays dans les pays développés, et cela facilitait à son tour l'établissement de bonnes relations entre pays développés et pays en développement et contribuait à promouvoir la formation et l'aide en faveur du développement. De même, les immigrants jouaient un rôle crucial en favorisant l'accroissement des importations provenant des pays en développement.

19. Un autre défaut du rapport était qu'il partait de l'hypothèse que tous les pays en développement se trouvaient au même stade de développement, ce qui était loin d'être vrai. Quelques pays en développement avaient un excédent énorme de personnel qualifié, et la personne qualifiée qui émigrerait pouvait aider le pays d'origine en y rapatriant des fonds et en contribuant à y atténuer le chômage.

20. Enfin, la migration ne se composait pas entièrement de mouvements Sud-Nord, mais aussi de mouvements Nord-Nord, Sud-Sud et même Nord-Sud. La tendance qui se faisait jour était celle de l'interdépendance entre nations, révélée par la circulation libre ou plus libre des biens et des services.

21. Le porte-parole du Groupe des 77 (Colombie) a dit que le Canada avait été choisi comme exemple dans l'étude à cause de la fiabilité relative de ses statistiques nationales concernant les migrations de main-d'oeuvre qualifiée, face à une pénurie générale de statistiques et aux difficultés résultant de l'utilisation de méthodes différentes pour la collecte des données dans les divers pays. L'étude effectuée par le secrétariat pour déblayer le terrain (TD/B/AC.35/16) contenait inévitablement quelques inexactitudes, mais elle correspondait, par sa portée, aux positions déjà acceptées lors des réunions antérieures consacrées au transfert inverse de technologie.

/...

22. Le Canada s'était distingué en se montrant accueillant pour les réfugiés, et le représentant du Canada avait dit que le nombre d'immigrants choisis pour leur compétence professionnelle était restreint. La CNUCED, cependant, s'occupait des "réfugiés économiques", et il serait intéressant de savoir quels critères étaient appliqués pour cette catégorie. Un autre problème venait de ce que de nombreuses personnes émigrant pour des raisons économiques ne voyaient pas leur compétence reconnue comme il convenait dans les pays d'accueil développés, ce qui signifiait que nombre des effets positifs potentiels pour le pays d'origine étaient perdus. De plus l'expérience de nombreux pays en développement révélait que la valeur des envois de fonds rapatriés par les professionnels émigrés représentait une très faible proportion du produit intérieur brut.

23. L'expert du Liban a dit qu'il partageait tout à fait le point de vue exprimé par le porte-parole du Groupe des 77. Dans son pays, le nombre très élevé d'émigrants (six à dix millions) était énorme par rapport aux trois millions de personnes vivant dans le pays. Ce phénomène avait sur l'économie intérieure des effets importants, sapant la fondation solide nécessaire pour un véritable développement. Se référant aux observations faites par le représentant du Canada, l'expert a reconnu que les aspects humanitaires avaient leur importance, mais il a estimé que leurs effets étaient limités dans le temps et n'avaient guère de répercussions à long terme. Ce qu'il fallait pour résoudre le problème fondamental, c'était une grande ouverture d'esprit et une volonté de coopérer afin d'aboutir à des résultats qui soient profitables à la fois pour les pays développés et pour les pays en développement.

24. Le porte-parole du Groupe des 77 (Colombie), répondant encore aux observations de l'expert du Canada sur le rapport (TD/B/AC.35/16), a tout d'abord souligné que la compétence de la CNUCED concernant le transfert inverse de technologie se limitait aux conséquences économiques de ce phénomène à l'exclusion donc des dimensions sociales, politiques, culturelles et spirituelles, qui ne sauraient être examinées à la présente Réunion. Il s'agissait de savoir comment mesurer les pertes économiques nettes des pays en développement et atténuer les effets économiques négatifs du phénomène. À cet égard, les experts gouvernementaux devaient résoudre le problème de la définition du transfert inverse de technologie.

25. Les discussions à la Réunion devraient également se limiter à l'exode Sud-Nord de personnel qualifié. Les migrations Sud-Sud ne représentaient qu'un très faible pourcentage des mouvements et étaient en outre considérées comme un élément de la coopération économique entre pays en développement, qui faisait l'objet des travaux d'autres organes sur la base de méthodes et d'éléments d'appréciation distincts. Les principaux problèmes associés au transfert inverse de technologie tenaient à ses dimensions Sud-Nord et l'objectif premier de la Réunion était d'atténuer l'appauvrissement des pays en développement imputable à ce transfert inverse.

26. L'expert de la Yougoslavie, à propos du rapport (TD/B/AC.35/16), a dit qu'il avait été estimé dans diverses instances internationales que le marché du travail dans les pays développés resterait fortement demandeur de main-d'oeuvre qualifiée des pays en développement jusqu'à la fin du siècle. Le transfert inverse de technologie se caractérisait actuellement par des conditions très différentes de celles qui avaient prévalu dans les années 60 ou 70, époque où cette migration avait principalement été le fait de migrants non qualifiés. Dans les années 80, les pays en développement n'avaient pu, contrairement aux pays développés, atteindre

/...

une croissance économique satisfaisante et, dans le même temps, procéder aux transformations structurelles et technologiques nécessaires. Cette situation, conjuguée à une planification inadéquate en matière de formation, avait été la principale raison du transfert inverse de technologie. D'autres facteurs avaient été la demande de certaines qualifications dans les pays développés en raison des changements technologiques et structurels, l'incapacité des systèmes d'éducation de ces pays de répondre à cette demande, et des politiques d'immigration favorisant l'entrée de migrants qualifiés. Des facteurs tels que des conditions de travail ou de vie inadéquates dans les pays d'origine n'avaient joué un rôle que dans ce contexte spécifique et n'auraient pu en eux-mêmes engendrer un transfert inverse de technologie.

27. La majorité des pays en développement s'était donnée les moyens d'encourager le retour des travailleurs migrants qualifiés. La Yougoslavie avait adopté des politiques dans ce sens à la fin des années 70, dont le succès avait toutefois été conditionné par l'évolution d'un certain nombre de conditions dans les pays d'accueil. En 1986, le nombre de Yougoslaves travaillant à l'étranger avait augmenté, tandis que le nombre de retours diminuait. Et les Yougoslaves qui étaient rentrés au pays ne répondaient pas, par leur profession et leur âge, aux besoins de l'économie. Dans les années 80, c'était un personnel hautement qualifié qui avait émigré de Yougoslavie. Cet exode risquait de compromettre gravement l'application de la stratégie de développement technologique de la Yougoslavie jusqu'à l'an 2000 et sa stratégie globale de développement. La Yougoslavie avait conc mis en oeuvre des mesures pour encourager le personnel qualifié à rester dans le pays, mais elle avait besoin de l'assistance des pays d'immigration. Le pays avait également connu un exode de personnel qualifié dans les disciplines artistiques et littéraires. Un tel exode affaiblissait le potentiel de développement social et culturel des pays en développement. Enfin, il conviendrait d'examiner la question de l'exode vers les sociétés mères du personnel employé par les filiales de sociétés transnationales dans les pays en développement.

28. L'expérience et l'analyse des migrations intra-européennes de main-d'oeuvre dans les années 60 et 70 montraient à l'évidence que le modèle néoclassique de l'équilibre des coûts et des avantages de la migration ne fonctionnait pas. Le problème du chômage persistait le plus souvent dans les pays d'émigration. Il en découlait que ce modèle ne pouvait être appliqué à l'analyse future de la migration de personnel qualifié entre le Sud et le Nord. Pour affiner le degré d'analyse, il serait indispensable de disposer d'une base de données et de statistiques de portée universelle de façon à pouvoir suivre les flux de migration dans le monde entier.

29. L'expert de la République démocratique allemande a souligné le grand intérêt et l'objectivité du rapport (TD/B/AC.35/16), qui rendait compte des travaux effectués jusqu'ici par les experts gouvernementaux et devrait constituer un bon point de départ pour les travaux futurs. Ce document mettait en lumière les dimensions réelles du problème du transfert inverse de technologie ainsi que l'existence d'un flux non compensé de personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés à économie de marché. Il révélait également une connaissance insuffisante des politiques réglementaires et restrictives tant des pays concernés que des entreprises. L'expert a reconnu qu'il restait des questions à approfondir, qui étaient notamment indiquées au chapitre VII du rapport.

/...

30. Par ailleurs, le rôle de l'environnement social et politique (sociétés transnationales, forces du marché, ressources économiques) n'était pas examiné dans le rapport, qui restait aussi trop vague sur les mesures qui pourraient être prises par la Réunion; celle-ci devrait donc s'efforcer de déterminer des options et des propositions de travaux futurs, en évitant de se polariser sur les divergences de vues entre les pays.

31. L'expert de la Suède a dit qu'il approuvait les conclusions des études du secrétariat de la CNUCED quant au manque de données, de normes et de définitions concernant le transfert inverse de technologie. Selon lui, il était difficile d'examiner la question sans une définition du "migrant qualifié"; en outre, la notion de transfert inverse de technologie était trop étroite.

32. Plus de la moitié des nouveaux migrants en Suède venaient de pays en développement, bien qu'environ 16 % seulement de la population totale d'immigrants viennent de pays non européens. Parmi les étudiants qui venaient poursuivre des études en Suède, quelques-uns seulement restaient pour des raisons familiales ou pour des raisons de sécurité (demandes d'asile). Très peu de permis de travail étaient délivrés à des migrants et le nombre de migrants de pays en développement dans cette catégorie était insignifiant. Les personnes auxquelles un permis était accordé justifiaient de liens familiaux, avaient besoin de bénéficier de l'asile ou pouvaient invoquer d'autres raisons analogues. Toutefois, il se produisait aussi une migration illicite de réfugiés et de demandeurs d'asile, où des personnes, dont des travailleurs qualifiés, essayaient abusivement de profiter des conditions offertes aux personnes réfugiées. La politique d'immigration de la Suède reposait sur des principes d'égalité, de liberté de choix et d'association; des efforts étaient faits pour intégrer les immigrants à la collectivité, tout en respectant leur désir à cet égard. Le coût de cette intégration était élevé, et aucune raison économique importante ne motivait l'acceptation de quelques migrants qualifiés originaires de pays en développement.

33. C'était aux migrants eux-mêmes de décider s'ils voulaient rester en Suède, et le Gouvernement ne voulait pas donner l'impression qu'il souhaitait leur départ. Il incombait aux pays d'origine de s'efforcer de les encourager à rentrer volontairement. Le Gouvernement suédois aidait les réfugiés désireux de rentrer dans leur pays mais n'en ayant pas les moyens, et il appuyait également les activités d'organisations bénévoles dans ce domaine. Environ la moitié des immigrants venus en Suède dans les années 70 étaient retournés ou retourneraient dans leur pays d'origine : cette proportion serait probablement légèrement plus faible pour les migrants des années 80. Une coopération existait déjà entre la Suède et les pays d'origine pour rendre le retour possible, en particulier avec la Finlande, avec notamment des services d'information concernant le marché du travail et des voyages subventionnés pour les personnes candidates à un emploi. Des relations de coopération existaient aussi avec la Yougoslavie. L'approche bilatérale semblait donner des résultats intéressants. Enfin, il ne fallait pas oublier que les migrants qualifiés jouaient un rôle important du point de vue des besoins sociaux des communautés de migrants en général, en contribuant à une meilleure compréhension entre ces communautés et la population autochtone et en favorisant la coopération entre les pays de résidence et les pays d'origine. Ceux-ci en tiraient aussi quelques avantages - économiques et autres. Il fallait enfin tenir compte de la préoccupation des pays d'origine pour leurs communautés à l'étranger, afin d'éviter des actions contradictoires.

/...

34. L'expert du Népal a dit que le transfert inverse de technologie était une caractéristique des relations économiques mondiales modernes et représentait un transfert international de ressources productives, distinct du strict élément "main-d'oeuvre" des facteurs de production. Il ne devait pas être considéré comme une simple conséquence ou confirmation de la faiblesse et de la pauvreté des pays d'émigration, mais comme un transfert de technologie dans la reconnaissance des intérêts mutuels. Il avait de profondes conséquences socio-économiques pour les pays d'origine et les pays d'accueil et témoignait de l'interdépendance croissante des pays.

35. Le transfert inverse de technologie était un échange international de compétences analogue aux échanges d'autres facteurs de production sur un marché favorable à l'acheteur, et il faisait intervenir un transfert de ressources productives représentées par le migrant, dont l'éducation avait constitué pour le pays d'origine un investissement. Les pays d'immigration n'accepteraient pas de migrants s'ils n'y trouvaient pas un intérêt, et leurs réglementations en la matière insistaient expressément sur les compétences en tant que condition d'entrée. Le transfert inverse de technologie procurait aux pays d'accueil des gains considérables, tandis que les pertes pour les pays d'origine étaient bien loin d'être compensées par un moindre chômage, les rapatriements de salaires ou le retour de personnes possédant une plus grande capacité de production. Il était donc justifié pour les pays d'origine de réclamer une compensation pour les pertes encourues et une atténuation des effets préjudiciables pour leur développement. L'équité internationale exigeait que les gains nets soient partagés dans des conditions mutuellement avantageuses, ce que permettrait, par exemple, un mécanisme institutionnel de redistribution dans un cadre international de coopération et d'échange de compétences. Il était paradoxal qu'autant de travailleurs qualifiés quittent leur pays à un moment où celui-ci essayait de se développer, et il fallait qu'il soit reconnu que cette migration contrecarrait les efforts de la communauté internationale en faveur du développement. Le problème était donc un problème de développement, dont la solution exigeait, en complément des efforts nationaux, une coopération internationale concertée afin de répartir les charges et les avantages. Les recommandations faites dans les études du secrétariat de la CNUCED et d'autres institutions internationales étaient à cet égard d'un grand intérêt.

36. L'expert de la Roumanie a déclaré que si le transfert inverse de technologie était depuis si longtemps l'objet de discussions multilatérales, c'était parce qu'il s'agissait d'un problème persistant dans les relations internationales. La présente Réunion avait été expressément chargée par l'Assemblée générale d'étudier le transfert inverse de technologie et de recommander des propositions pour en atténuer les effets préjudiciables, et elle devrait donc continuer d'examiner le phénomène dans le contexte Nord-Sud. La résolution 40/191 de l'Assemblée générale avait été adoptée à la quasi-unanimité après de difficiles négociations où le Groupe des 77 avait fait montre d'une approche constructive. Toutefois, certains pays développés qui avaient appuyé la résolution n'avaient pas envoyé d'experts à la Réunion, ce qui montrait qu'ils n'avaient pas la volonté politique de contribuer à l'endiguement du transfert inverse de technologie en raison des avantages qu'ils en tiraient.

/...

37. Le transfert inverse de technologie aggravait considérablement les problèmes économiques des pays en développement à un moment où ces problèmes étaient particulièrement préoccupants. Il représentait pour les pays en développement une perte substantielle de ressources humaines, économiques, scientifiques et technologiques. Il retardait ainsi notablement le développement de ces pays et élargissait le fossé qui les séparait des pays développés.

38. Les données ne manquaient pas qui témoignaient des effets négatifs du transfert inverse de technologie, et la Réunion devrait donc s'efforcer de recommander des mesures bilatérales et multilatérales efficaces pour atténuer ces effets. Les mesures à recommander pourraient notamment porter sur : a) une coopération croissante entre les pays en développement et les pays développés pour enrayer l'exode de personnel qualifié des pays en développement et en encourager le retour; b) un appui, y compris une assistance financière et technique, aux efforts déployés par les pays en développement, en particulier les pays le plus gravement touchés, en matière de formation de personnel; c) un appui à l'exécution dans les pays en développement de programmes et de projets visant à assurer l'emploi de leur personnel qualifié; d) la multiplication d'accords bilatéraux en matière de conditions d'emploi temporaire, de transfert de salaires vers les pays d'origine et autres formes de compensation des dépenses encourues par les pays d'origine pour la formation des migrants qualifiés.

39. L'ampleur, la nature et les conséquences du transfert inverse de technologie étaient telles que le problème devait rester à l'ordre du jour des travaux de la communauté internationale. La CNUCED devait rester l'organe compétent en la matière et élargir sa coopération avec d'autres institutions et organisations internationales. Le Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie, qui avait prouvé son efficacité, devrait continuer à se réunir régulièrement et à jouer un rôle de catalyseur dans la coordination des travaux effectués par différentes organisations compétentes et dans l'échange d'informations, renforçant ainsi l'efficacité et le rôle du système des Nations Unies en la matière.

40. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a déclaré que son organisation attachait une grande importance à la question du transfert inverse de technologie et, dans les limites de son mandat, ferait tout ce qui était en son pouvoir pour contribuer aux efforts concertés de toutes les parties intéressées. A travers le financement de projets de développement, le PNUD aidait les pays à développement à créer des conditions locales encourageant le personnel qualifié à rester dans son pays d'origine, ou à y retourner, comme c'était le cas avec le programme TOKTEN (Transfert de connaissances par le biais de nationaux expatriés). Ce programme fonctionnait à l'heure actuelle dans 25 pays, et 12 autres pays avaient déclaré vouloir s'y associer. A la fin de décembre 1987, plus de 1 700 consultants expatriés s'étaient rendus dans des pays du programme TOKTEN, le coût d'environ 10 millions de dollars des Etats-Unis en étant financé par des ressources au titre des CIP. Des réunions internationales TOKTEN avaient eu lieu en Turquie en 1978, au Pakistan en 1982, en Egypte en 1985 et en Inde en février 1988. A la dernière réunion organisée, on avait notamment souligné la plus grande utilisation de services de consultations TOKTEN dans le secteur

/...

privé, la participation d'un plus grand nombre d'experts femmes au programme et la nécessité d'encourager les expatriés à créer dans le pays de petites et moyennes entreprises de haute technologie.

41. Au niveau gouvernemental, le mécanisme TOKTEN apparaissait bien enraciné. Les Gouvernements égyptien et indien avaient mobilisé d'importantes ressources additionnelles pour leurs programmes. En Chine, où était exécuté le plus important des programmes TOKTEN en cours, le Gouvernement avait affecté 1,5 million de dollars des Etats-Unis à la réalisation de son actuel programme national. Deux autres programmes revêtaient également une grande importance - le programme STAR (Senior Technical Adviser Recruitment - recrutement de conseillers techniques supérieurs) et le programme STAS (Short-term Advisory Services - services consultatifs de courte durée) qui permettaient à des chefs d'entreprises commerciales et industrielles de partager leur expérience avec leurs homologues dans leur pays d'origine. Cette approche du problème de l'exode des compétences des pays en développement devait toutefois être considérée comme complémentaire des politiques macro-économiques qui avaient pour but d'engendrer des conditions favorables à la croissance et de créer des emplois.

42. L'expert de l'Egypte a dit que l'importance et la complexité des questions à l'étude exigeaient une totale compréhension et une entière coopération entre pays développés et pays en développement. Il s'est félicité de la présence de quelques pays du Groupe B à la Réunion et il a exprimé l'espoir que les pays du Groupe B seraient plus nombreux à s'associer aux travaux des experts afin de parvenir à un consensus sur la nature du problème en discussion et sur la façon d'en atténuer les conséquences indésirables pour le développement social et économique des pays en développement et, par conséquent, du monde entier.

43. Les pays en développement souffraient de l'exode de main-d'oeuvre qualifiée, qui constituait l'un des principaux problèmes entravant l'exécution de leurs programmes de développement. La migration de travailleurs égyptiens qualifiés vers les pays arabes, africains et autres pays en développement était partie intégrante de la coopération économique entre pays en développement. Dans ce contexte, l'Egypte avait créé un Fonds d'assistance technique pour l'Afrique qui mettait à la disposition des pays africains, en particulier des moins avancés d'entre eux, des experts égyptiens et des possibilités de formation dans des institutions égyptiennes. Pour ce qui était de l'exode de main-d'oeuvre qualifiée vers les pays développés, l'Egypte appliquait des politiques d'incitation propres à encourager le personnel qualifié à rester en Egypte ou à revenir de l'étranger, établissait des liens avec la main-d'oeuvre qualifiée expatriée, par l'entremise du Ministère s'occupant des Egyptiens à l'étranger, et participait activement au programme, patronné par le PNUD, qui visait à tirer parti des connaissances et de l'expérience des Egyptiens expatriés dans des pays développés (programme TOKTEN). Aucune solution cependant ne pouvait être trouvée au seul niveau national pour pallier les conséquences indésirables du transfert inverse de technologie. Il fallait pour cela un effort global. S'agissant des trois propositions formulées par trois éminents dirigeants de pays en développement (TD/B/AC.35/16, par. 5 et 87 à 90), l'une d'elles, préconisant la création d'un Fonds international pour la formation professionnelle, avait

/...

été formulée en 1983 par le Président égyptien Mubarak devant l'Organisation internationale du Travail. Ces trois propositions méritaient d'être étudiées sérieusement. Les paragraphes 7 et 68 du document TD/B/AC.35/16 faisaient également état d'un problème qui exigeait plus ample examen - celui du faible niveau des fonds rapatriés par les travailleurs qualifiés dans leurs pays en développement d'origine. Il était important de reconnaître la nécessité d'adapter les processus d'éducation aux besoins et aux particularités des pays en développement, ainsi que la nécessité de diffuser et d'échanger d'urgence des renseignements sur les politiques et l'expérience des pays en développement qui exportent de la main-d'oeuvre qualifiée. L'expert a formulé l'espoir que la Réunion adopterait une série de mesures, à titre de point de départ vers l'élimination des conséquences du transfert inverse de technologie qui sont préjudiciables pour les pays en développement, en vue de remédier à l'insuffisance des données et d'améliorer la coordination entre organismes internationaux au sujet du transfert inverse de technologie.

44. L'expert du Canada, répondant au porte-parole du Groupe des 77 qui avait fait observer que la Réunion ne s'occupait que des aspects économiques du transfert inverse de technologie, a souligné que l'ordre du jour faisait état de "tous les aspects de la migration internationale de personnel qualifié". La tentative faite pour limiter la discussion aux seuls aspects économiques du transfert inverse de technologie n'était donc pas conforme à l'ordre du jour de la Réunion. L'expert a fourni des renseignements sur certains des points soulevés par le porte-parole du Groupe des 77 touchant la réglementation de l'immigration au Canada, qui s'appuyait sur la conviction du Gouvernement canadien qu'il ne devrait y avoir aucune discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou le pays d'origine, et que l'égalité des chances devrait être assurée à tous. Toutefois, la proportion de migrants qualifiés venus de pays en développement avait très sensiblement fléchi au Canada. En 1987, trois immigrants qualifiés sur quatre arrivant au Canada venaient de pays autres que des pays en développement. Il n'y avait au Canada aucune pénurie de personnel qualifié, et l'immigration était limitée pour cette raison et aussi parce que le taux de chômage était relativement élevé. La composition des mouvements migratoires à destination du Canada s'était profondément modifiée et il s'agissait dans la plupart des cas de réfugiés et de proches parents des immigrants en place. L'expert a dit que la Réunion se trouvait face à trois types de problèmes : la définition du "migrant qualifié", le manque de données acceptables et fiables (par exemple, personne ne savait combien de migrants rentraient dans leur pays d'origine), et l'examen de tous les aspects de la migration, et pas seulement des aspects économiques.

45. Le porte-parole du Groupe D (République démocratique allemande) s'est félicité de voir reprendre les travaux de la Réunion et d'y voir participer à nouveau un nombre accru de pays du Groupe B. Cette participation était pour lui le signe que la communauté internationale prenait de plus en plus conscience de la nécessité de s'attaquer sans plus tarder aux problèmes qui assaillent l'humanité.

46. Les pays du Groupe D étaient persuadés aussi que pour atténuer les effets indésirables du transfert inverse de technologie, il était de la plus haute importance de créer dans les pays en développement un certain environnement

/...

économique et social positif et d'appliquer dans les pays développés d'accueil des politiques reconnaissant les droits fondamentaux des nations économiquement faibles.

47. L'effort de développement des pays du Groupe D avait montré toute l'importance qu'une main-d'oeuvre très qualifiée pouvait avoir pour le progrès économique et social. Un manque de personnel qualifié entravait le développement et pouvait même mener à la stagnation, en particulier lorsque des changements structurels rapides intervenaient, comme à présent, dans l'économie mondiale. Les pays socialistes avaient beaucoup aidé les pays en développement à former de la main-d'oeuvre très qualifiée, en partie en lui donnant accès à un enseignement universitaire et postuniversitaire portant en particulier sur des sujets vitaux pour les pays en développement et en rapport avec leurs besoins nationaux. Une telle approche permettait aux diplômés de se réintégrer facilement dans leur société et elle empêchait tout exode de cadres très qualifiés des pays en développement vers les pays socialistes.

48. Les Réunions d'experts gouvernementaux avaient jusqu'à présent donné des résultats précieux et la documentation établie pour la réunion en cours constituait un point de départ solide pour des travaux ultérieurs, qu'il fallait orienter sur l'action. Le Groupe D considérait qu'à plus long terme un programme d'action intégré reflétant les vues et les intérêts de tous les pays concernés pourrait constituer un aboutissement souhaitable de ces travaux.

49. L'expert du Liban a dit qu'il fallait faire une distinction entre l'émigration Sud-Sud et l'émigration Sud-Nord. La première était limitée dans le temps et intervenait à des fins spécifiques, tandis que la seconde portait sur une période de durée indéfinie, habituellement de plus de dix ans. L'émigration vers les pays développés posait un sérieux problème aux pays en développement, qui souffraient de pénuries de services essentiels, dues en partie aux conditions sociales et culturelles les caractérisant. Ces pénuries faisaient obstacle à l'épanouissement des nationaux, qui de ce fait se trouvaient dans l'obligation d'émigrer. Le départ de ces travailleurs pour l'étranger était induit par leur besoin de se perfectionner encore sur le plan professionnel, pour rentrer ensuite dans leur patrie. Leur retour, cependant, ne s'était pas toujours matérialisé, du fait qu'ils avaient fini par s'établir dans les pays développés et qu'ils avaient tendance à perdre contact avec leur pays d'origine. Historiquement, cela n'avait rien de nouveau, mais remontait à plusieurs décennies, c'est-à-dire à une époque où un certain nombre de pays en développement avaient contribué au développement des pays industrialisés. L'expert a terminé en soulignant la nécessité d'instaurer une coopération entre toutes les parties concernées afin d'aboutir à des solutions durables, rationnelles et stables du problème, ainsi que de fournir une assistance appropriée permettant aux pays en développement de développer leur économie et d'absorber leur propre personnel qualifié.

50. Le porte-parole du Groupe des 77 (Colombie), répondant à l'expert du Canada, a dit que le pourcentage de travailleurs qualifiés rentrant dans leur pays d'origine n'était pas le même que celui des travailleurs qualifiés quittant leur pays d'accueil, car nombre d'entre eux partaient vers d'autres pays développés.

/...

51. L'expert de la France, soulignant l'intérêt de son pays pour des solutions pratiques aux problèmes découlant du transfert inverse de technologie, a dit que la Réunion offrait l'occasion d'un nouveau départ pour un examen objectif du phénomène de l'exode des compétences. Se référant à la résolution 40/191 de l'Assemblée générale, il a fait valoir que la question de l'exode de personnel qualifié des pays en développement devait être examinée dans sa perspective globale, couvrant les mouvements Sud-Sud et les mouvements Sud-Nord.

52. Se félicitant des efforts déployés par le secrétariat pour la préparation des documents (TD/B/AC.35/16 et TD/B/AC.35/17), il a dit que de grands progrès avaient été faits dans l'analyse de ce phénomène. Le paragraphe 24 du document TD/B/AC.35/16, en particulier, démontrait qu'il n'y avait dans le monde pas beaucoup de pays disposant de statistiques complètes et à jour sur les migrations. Il était par conséquent nécessaire que les organisations compétentes collectent et rassemblent systématiquement des informations à ce sujet. L'analyse des causes du transfert inverse de technologie soulevait la question de la planification des ressources humaines. Une telle planification était particulièrement nécessaire pendant la période actuelle de restructuration économique. Malheureusement, elle n'avait pas reçu jusqu'à présent une attention adéquate de la part des pays en développement ou des pays développés, ni des organisations internationales.

53. L'expert a estimé que l'affirmation formulée au paragraphe 79 du document TD/B/AC.35/16 n'était pas fondée scientifiquement. Toutefois, les points soulevés au paragraphe 82 étaient au centre de tous les débats sur la question de l'exode de personnel qualifié des pays en développement; il était nécessaire de savoir comment atténuer les effets négatifs du transfert inverse de technologie en agissant sur ses causes et en réduisant son ampleur. Il appréciait le fait qu'il n'était pas question de compensation dans le document. Que les difficultés d'évaluation fussent reconnues, cela aussi était une amélioration. Il était arbitraire d'imputer une valeur monétaire aux qualifications et au potentiel de production d'un être humain, et ni la méthode du prix du revient ni celle de la valeur actualisée ne pouvaient fournir des solutions utilisables dans les délibérations de la réunion en cours. On pouvait envisager une nouvelle approche, fondée sur la notion de flux annuels nets de valeur ajoutée attribuable aux migrants qualifiés. Quelques travaux complémentaires pourraient être entrepris à cet égard dans des établissements universitaires.

54. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a dit que l'OIT s'était engagée à collaborer en permanence avec le Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie, qui à sa première réunion avait entrepris des débats de fond sur la définition des principaux concepts en cause dans le transfert inverse de technologie. S'agissant des activités pertinentes de l'OIT, des travaux avaient été effectués récemment pour revoir la Classification internationale des professions, la dernière réunion de statisticiens du travail s'étant tenue en novembre 1987. Au cours du même mois, le Groupe d'experts de haut niveau des questions de restructuration et d'ajustement s'était également réuni pour discuter des effets exercés, sur le plan de l'emploi et sur le plan social,

/...

par les politiques d'ajustement que plusieurs pays mettaient en oeuvre, en particulier sous l'égide d'institutions financières multilatérales. Les rapports de ces deux réunions seraient communiqués au secrétariat de la CNUCED. Le plan à moyen terme de l'OIT pour la période allant jusqu'à 1995 contenait une proposition visant à la mise en place d'un système permettant de suivre les indicateurs sociaux et les indicateurs de l'emploi. Quant aux discussions de la Réunion concernant la définition du "migrant qualifié", il faudrait souligner que ce terme couvrait à la fois le degré d'instruction et l'expérience professionnelle. On pourrait tirer des conclusions des réunions susmentionnées certains éléments éventuels pour la définition de critères présentant de l'intérêt pour les débats en cours. L'OIT était prête à participer à tous travaux qui pourraient être entrepris pour donner suite aux recommandations de la Réunion.

55. L'expert de la Tunisie, se référant à la déclaration faite par l'expert de la France, a formulé des réserves concernant l'assertion selon laquelle les qualifications acquises par un migrant dans un pays d'accueil pouvaient être profitables à son pays d'origine lors de son retour, car ces qualifications étaient acquises dans un environnement technologique différent. De nombreux pays du tiers monde, dont la Tunisie, avaient adopté des mesures pour encourager leur personnel qualifié à rester dans leur pays, ou leurs émigrants qualifiés à y rentrer. Toutefois, ces mesures n'avaient eu qu'un succès limité à cause des dimensions économiques et culturelles du problème.

56. L'Administrateur chargé de la Division de la technologie, répondant aux observations faites par les délégations, a dit que les vues exprimées aideraient à améliorer les travaux théoriques et empiriques du secrétariat. Le rapport dont les experts étaient saisis visait à faciliter le débat et à donner une vue d'ensemble du phénomène de l'exode des compétences. Faute d'espace, le secrétariat n'avait pu entreprendre un examen détaillé de certains aspects tels que les causes et incidences culturelles, sociales et politiques de la migration de personnel qualifié. Il fallait donc poursuivre les recherches pour dresser un tableau d'ensemble de ces aspects, tant dans les pays d'émigration que dans les pays d'immigration, ainsi que de l'environnement économique, social et politique international dans lequel se situait l'exode des compétences.

57. Les documents du secrétariat, comme tous les autres travaux portant sur la question, souffraient naturellement du manque de données publiées et d'ensembles concertés de normes et de définitions. Pour satisfaire aux prescriptions de la résolution 40/191 de l'Assemblée générale, le secrétariat avait limité la portée géographique de l'étude en la concentrant sur le Canada et les Etats-Unis, pays qui disposaient des statistiques les plus complètes et les plus à jour. On avait besoin aussi d'ensembles de principes et de directives convenus au niveau international, portant sur le transfert inverse de technologie, y compris d'une définition de l'expression "migrant qualifié". Malgré les efforts déployés en ce sens dans la documentation soumise par le secrétariat à la troisième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie (TD/B/AC.35/12), le problème restait une épine pour les débats ultérieurs sur la question et pour la collecte de statistiques uniformes et comparables. Le secrétariat se trouvait également confronté à

/...

une pénurie de données pertinentes pour mesurer les courants de migration de personnel qualifié, en particulier les mouvements de personnel qualifié rentrant des pays d'immigration dans les pays d'origine en développement.

58. S'agissant des critères mentionnés dans l'étude pour l'évaluation de la valeur en capital des migrants qualifiés, le secrétariat avait souligné que l'une et l'autre méthodes, fondées sur le prix de revient et sur la valeur actualisée, se heurtaient à de sérieux problèmes - dont il était question aux paragraphes 38 à 41 du rapport. Tout en reconnaissant qu'il fallait poursuivre les travaux pour améliorer ces méthodes ou d'autres encore suggérées dans les ouvrages spécialisés, il reconnaissait que de tels travaux devraient probablement être effectués par des institutions universitaires. Enfin, les contributions intéressantes et constructives des organisations internationales faisaient ressortir la coopération fructueuse qui caractérisait les travaux interorganisations dans ce domaine complexe, aux multiples aspects.

59. A la 5ème séance plénière, le 16 mars, la Présidente a présenté un "Projet de conclusions et de recommandations" (TD/B/AC.35/CRP.6).

60. A la 6ème séance plénière (séance de clôture), le 18 mars, la Présidente a présenté un texte intitulé "Projet de conclusions et de recommandations concertées présenté par la Présidente" (TD/B/AC.35/L.8), qui remplaçait celui distribué sous la cote TD/B/AC.35/CRP.6.

Décision de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux

61. A sa 6ème séance plénière (séance de clôture), la quatrième Réunion a adopté le "Projet de conclusions et de recommandations concertées présenté par la Présidente" (TD/B/AC.35/L.8) (voir appendice).

Déclarations de clôture

62. Le porte-parole du Groupe des 77 (Colombie) a dit que son groupe accueillait les conclusions et recommandations concertées qui venaient d'être adoptées avec le même optimisme qu'il avait ressenti en constatant l'esprit constructif qui avait marqué la septième session de la Conférence. Ces recommandations et conclusions ne constituaient évidemment pas la fin du travail des experts. Elles réaffirmaient que le transfert inverse de technologie était un transfert de ressources productives des pays d'émigration vers les pays bénéficiaires, et elles donnaient à la communauté internationale dans son ensemble le temps de mettre ses idées en ordre et de travailler à l'adoption de décisions appropriées. Les conclusions et recommandations étaient fondées sur le travail accompli par les experts au cours des dix années écoulées, mais elles constituaient en fait un point de départ en ce sens qu'elles proposaient de nouvelles procédures institutionnelles : la question des travaux futurs sur le transfert inverse de technologie serait examinée par la Commission du transfert de technologie. Cela permettrait une approche politiquement plus complète du problème, qui nécessiterait aussi une vision politique, mais les travaux futurs de la Commission du transfert de technologie n'en devraient pas moins continuer d'être fondés sur les bases techniques que constituaient les travaux passés et présents des experts, les

/...

constatations futures de la Commission elle-même et les éléments fournis par les divers pays. Il fallait espérer que les experts continueraient de jouer un rôle actif dans les débats de la Commission.

63. Le Groupe des 77 était satisfait du consensus réalisé, qui montrait que les pays et les groupes réunis à la CNUCED pouvaient s'entendre sur les problèmes du commerce mondial. Il fallait espérer que les pays qui bénéficiaient du transfert inverse de technologie se rendaient compte de la patience dont faisaient preuve les pays en développement et des sacrifices ainsi imposés à leurs populations. Les pays développés devraient aussi comprendre qu'il était dans leur intérêt de lutter contre le transfert inverse de technologie puisqu'ils avaient besoin d'avoir dans l'hémisphère Sud des clients qui soient avancés sur le plan technique et que l'un des facteurs qui entravaient le plus le progrès technique des pays en développement était le transfert inverse de technologie.

64. Les pays qui en bénéficiaient, qu'ils agissent chacun de leur côté, ou bien bilatéralement et multilatéralement, devraient à bref délai prendre des mesures pour lutter efficacement contre les causes et les effets négatifs de ce transfert. Cela nécessiterait une volonté politique plus grande et également une attention soutenue au sein de la Commission du transfert de technologie. Les experts avaient réaffirmé en outre la nécessité d'une action interdisciplinaire et interinstitutions, et il fallait espérer que la coordination entre la CNUCED et les autres organismes internationaux compétents se poursuivrait. Les pays développés, quant à eux, se devaient d'appuyer efficacement les efforts des pays en développement, et de participer plus activement à la promotion des échanges de main-d'oeuvre qualifiée entre pays en développement.

65. Le porte-parole du Groupe D (République démocratique allemande) a dit que son groupe considérait l'exode des compétences comme un phénomène propre au système de relations économiques entre les pays en développement et les pays développés à économie de marché. Il causait un dommage durable à de nombreux pays en développement et faisait baisser le niveau de vie de millions d'êtres humains.

66. La quatrième Réunion avait bien montré l'importance de la question de l'exode des compétences pour ce qui était d'améliorer et de restructurer les relations économiques internationales et avait mis en évidence le fait que tous les pays en cause devaient mettre en oeuvre des politiques conçues pour prévenir ses effets préjudiciables. Elle était arrivée à un résultat positif en ce qu'un certain compromis avait été réalisé entre tous les groupes de pays, mais il y avait deux lacunes essentielles : aucun progrès nouveau n'avait été accompli dans le travail concernant la notion de main-d'oeuvre qualifiée et l'on n'avait pas réussi non plus à faire avancer la compréhension des causes et des conséquences de l'exode des compétences ni à mettre au point des instruments et une méthode de travail sur cette question; enfin, il n'avait pas été possible d'établir un mandat concret pour les futurs travaux sur la question de l'exode des compétences. Les pays socialistes voulaient que ces travaux soient davantage orientés vers l'action, et ils étaient d'avis qu'il faudrait les mener dans le cadre du mandat et du dispositif institutionnel existants.

/...

67. L'expert de la Chine a dit que l'échange de vues à la quatrième Réunion avait été très utile, et que les conclusions et recommandations complètes et équilibrées témoignaient d'un esprit de coopération qui était de bon augure pour les travaux futurs.

68. L'exode des compétences était un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale, et le dialogue utile qui avait eu lieu aiderait à promouvoir la compréhension mutuelle et contribuerait à la solution du problème. Il importait que les pays qui bénéficiaient d'un large apport de cadres participent à ce dialogue.

69. La plupart des immigrants avaient certes des motifs différents de quitter leur pays, mais les écarts entre les niveaux de développement économique des pays et l'absence d'installations de recherche adéquates dans les pays en développement étaient à n'en pas douter des facteurs qui avaient leur importance. Les pays développés bénéficiaient donc d'un grand avantage pour attirer les cadres, ce qui se traduisait par de graves pertes économiques pour les pays en développement. Il n'y aurait pas de changement fondamental dans cette situation avant longtemps et même le problème irait certainement en s'aggravant. Il était donc essentiel d'éviter les accusations mutuelles et de déterminer les mesures à prendre pour atténuer les conséquences préjudiciables de l'exode des compétences sur les pays en développement.

70. L'expert de la France a dit que l'échange de vues à la quatrième Réunion avait été riche et ouvert, et que les conclusions et recommandations concertées qui en étaient résultées étaient satisfaisantes et équilibrées. L'importance du problème du transfert inverse de technologie avait été généralement reconnue, et la nouvelle orientation établie pour les travaux futurs permettrait aux chercheurs d'approfondir la question dans le meilleur cadre possible.

71. L'expert du Canada a dit que la coopération qui s'était immédiatement instaurée à la quatrième Réunion avait donné des résultats positifs et contribué à élargir les connaissances sur la question du transfert inverse de technologie, permettant ainsi aux futures discussions sur la question de se dérouler sur une meilleure base.

72. La Présidente a dit que les résultats de la Réunion étaient l'aboutissement des efforts communs d'experts compétents témoignant d'une profonde connaissance de la question. La coopération instaurée à la Réunion avait été déterminante dans les résultats obtenus et avait démontré le rôle que des organisations comme la CNUCED avaient à jouer dans la restructuration d'un monde perturbé.

73. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que la quatrième Réunion avait réussi à adopter des conclusions et recommandations qui permettraient de poursuivre les efforts déjà engagés, et l'on pouvait compter sur le secrétariat de la CNUCED pour qu'il leur apporte son appui. Il fallait se féliciter tout particulièrement de l'universalité du dialogue qui avait eu lieu.

/...

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux

74. La quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie a été ouverte le lundi 14 mars 1988 par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED au nom du Secrétaire général de la CNUCED. Le Secrétaire général adjoint a fait une déclaration liminaire (voir plus haut, par. 4).

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

75. A sa lère séance plénière, le 14 mars, la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux a élu Mme S. Meznaric (Yougoslavie) Présidente et M. A. Jouravlev (Union des Républiques socialistes soviétiques) Vice-Président/Rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

76. A la même séance, la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/AC.35/15/Rev.1), ainsi libellé :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Etude de tous les aspects de la situation actuelle de la migration internationale de personnel qualifié hors des pays en développement, notamment pour ce qui est de la nature, de l'ampleur et des conséquences de ces mouvements, compte tenu des intérêts de toutes les parties, en vue de proposer à la Conférence et, s'il y a lieu, à d'autres organisations internationales, des travaux complémentaires qu'elles pourraient réaliser pour atténuer les effets préjudiciables de ce phénomène, plus particulièrement du point de vue de ses conséquences pour les pays en développement, et compte tenu également, s'il y a lieu, des travaux effectués jusqu'à présent par des groupes d'experts gouvernementaux, ainsi que de tous autres éléments pertinents
4. Adoption du rapport de la Réunion.

D. Participation a/

77. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la Réunion : Afghanistan; Algérie; Arabie saoudite; Argentine; Autriche; Bangladesh; Bhoutan; Bolivie; Bulgarie; Canada; Chili; Chine; Colombie; Cuba; Danemark; Egypte; Equateur; Finlande; France; Ghana; Grèce; Hongrie; Inde; Indonésie; Irlande; Italie; Jordanie; Liban; Madagascar; Maroc; Mexique; Népal; Nigéria; Norvège; Pakistan; Pays-Bas; Philippines; Pologne; République

/...

de Corée; République démocratique allemande; République-Unie de Tanzanie; Roumanie; Sénégal; Sri Lanka; Suède; Tchécoslovaquie; Thaïlande; Trinité-et-Tobago; Tunisie; Turquie; Union des Républiques socialistes soviétiques; Viet Nam; Yémen; Yémen démocratique; Yougoslavie et Zaïre.

78. Le Programme des Nations Unies pour le développement était représenté à la Réunion.

79. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la Réunion : Organisation internationale du Travail; Organisation mondiale de la santé; Union internationale des télécommunications et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

80. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion : Comité Intergouvernemental pour les migrations; Communauté économique européenne; Ligue des Etats arabes; Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale.

81. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion : Catégorie générale : Fondation internationale pour un autre développement et Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté.

E. Adoption du rapport de la Réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

82. A sa 6ème séance plénière (séance de clôture), le 18 mars, la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux a adopté son projet de rapport (TD/B/AC.35/L.7 et Add.1 et 2) avec quelques modifications et a autorisé le Vice-Président/Rapporteur à compléter le rapport selon qu'il conviendrait.

Note

a/ La liste des participants porte la cote TD/B/AC.35/INF.4.

APPENDICE

Conclusions et recommandations concertées

En application de la résolution 40/191 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1985, et compte tenu du mandat qui y est défini, la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie s'est tenue à Genève du 14 au 18 mars 1988. Les participants ont repris l'étude de la question du transfert inverse de technologie et examiné deux documents présentés par le secrétariat de la CNUCED : une étude sur "L'exode des compétences : tendances et situation actuelle" (TD/B/AC.35/16) et une bibliographie sur le transfert inverse de technologie (TD/B/AC.35/17).

La Réunion d'experts gouvernementaux,

Rappelant les résolutions 40/191, en date du 17 décembre 1985, 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), du 1er mai 1974, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, 3362 (S-VII), du 16 septembre 1975, et 35/56, du 5 décembre 1980, adoptées par l'Assemblée générale,

Prenant acte des rapports sur les réunions antérieures de la CNUCED consacrées au transfert inverse de technologie, en particulier la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner la possibilité de mesurer les courants de ressources humaines et les première, deuxième et troisième Réunions d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie,

Prenant acte également des travaux effectués par le Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie,

1. Adopte les conclusions ci-après :

a) Le transfert inverse de technologie constitue un transfert de ressources productives des pays en développement d'émigration vers les pays d'immigration, mais l'importance de ce transfert peut varier en fonction des compétences des migrants qualifiés et du type de personnel dont les deux catégories de pays ont besoin;

b) Le problème du transfert inverse de technologie présente de nombreux aspects - des aspects sociaux, économiques, politiques, juridiques et humains et des aspects intéressant le développement - et il a des conséquences à l'échelle mondiale;

c) La formation d'un personnel qualifié et sa bonne utilisation jouent un rôle décisif dans la transformation sociale, économique et technique des pays en développement;

d) Etant donné que l'exode continu de personnel qualifié des pays en développement entrave sérieusement leur progrès, il faut une politique appropriée pour l'empêcher et remédier à ses conséquences néfastes;

/...

e) Afin d'atténuer les effets indésirables du transfert inverse de technologie, de nombreux pays en développement ont adopté une politique et des mesures concrètes aux niveaux national et régional et dans le cadre de programmes bilatéraux et multilatéraux;

f) Les travaux accomplis par les Réunions d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie ont montré qu'il y a un lien étroit entre, d'une part, l'amélioration de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique générale à tous les niveaux ainsi que la collecte et la diffusion de renseignements qualitatifs et quantitatifs et, d'autre part, l'établissement d'un ensemble de définitions et de directives techniques concernant le transfert inverse de technologie;

g) Il est nécessaire d'accroître le volume, d'améliorer la qualité et d'étendre le champ des renseignements sur les migrations internationales de personnel qualifié partant des pays en développement. Les données supplémentaires requises devraient porter à la fois sur les départs et les retours de personnes qualifiées, sur le nombre de migrants, leur degré d'instruction et leurs caractéristiques professionnelles;

h) Il est nécessaire que les pays d'origine et les pays de destination fassent périodiquement le point des départs et des retours, individuellement et collectivement, afin de se tenir au fait de l'ampleur, de la composition et des conséquences de ces flux compte tenu des besoins intérieurs de personnel qualifié, ainsi que de l'évolution de certaines de leurs causes;

i) Il conviendrait d'encourager, au niveau sous-régional, régional et international, la collecte et la diffusion systématiques de renseignements et d'analyses concernant la politique et l'expérience des différents pays dans ce domaine, et en particulier les mesures d'incitation prises par les pays en développement pour retenir leur personnel qualifié et encourager le retour de celui qui travaille à l'étranger;

j) Etant donné qu'une solution globale du problème du transfert inverse de technologie nécessite l'action concertée de tous les intéressés, les pays développés concernés devraient être favorables à l'adoption de mesures propres à encourager une plus grande participation des émigrants du tiers monde à l'effort de développement de leur propre pays. Les pays développés, surtout ceux qui accueillent des migrants qualifiés, devraient aussi tenir pleinement compte, dans leurs programmes d'aide et d'assistance technique, de la nécessité de renforcer les institutions des pays en développement afin que les personnes qualifiées puissent être incitées à rester dans leur pays d'origine;

k) Dans les travaux sur les migrations de personnel qualifié, il convient d'accorder une attention particulière, tant dans les pays d'émigration que dans les pays d'immigration, à la promotion de la recherche commune aux niveaux bilatéral et multilatéral;

l) Il est aussi nécessaire de pousser plus loin les recherches pour étudier l'effet des techniques nouvelles sur les besoins de personnel qualifié et leurs conséquences sur le transfert inverse de technologie;

/...

m) Le travail effectué par le Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie revêt une grande importance pour aider les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intéressées à adopter une attitude cohérente et complémentaire face aux mesures pouvant être prises par les gouvernements en ce qui concerne les divers aspects du transfert inverse de technologie;

2. Recommande :

a) Que, vu l'utilité des documents présentés à la quatrième Réunion par le secrétariat de la CNUCED, le Secrétaire général de la CNUCED les communique, avec le rapport de la Réunion, à tous les Etats membres de la CNUCED et aux organes, organisations et organismes intéressés du système des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, pour examen et éventuellement observations;

b) Que le Secrétaire général de la CNUCED prenne les dispositions nécessaires pour que la question des futurs travaux sur le transfert inverse de technologie soient examinée par la Commission du transfert de technologie à l'occasion de l'élaboration de son programme de travail, compte tenu des conclusions et recommandations de la quatrième Réunion et des travaux accomplis jusqu'à présent sur la question par les Réunions d'experts gouvernementaux;

3. Invite les autres organes et organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations internationales intéressées à prendre en considération, dans le cadre de leurs propres travaux et de ceux du Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie, les aspects économiques et sociaux du transfert de technologie et les problèmes de développement qu'il pose, ainsi que les initiatives internationales concernant la politique dans ce domaine au niveau multilatéral.
